

Le fait du jour

Pourquoi l'éolien peine

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi prévoit un doublement du parc éolien d'ici à 2023. Mais, pénalisée par des contraintes réglementaires, la France est en retard et ses entreprises souffrent

NICOLAS CÉSAR
n.cesar@sudouest.fr

Quasi inexistante il y a dix-sept ans, avant les premières mesures de soutien public, la filière éolienne française compte aujourd'hui près de 600 entreprises et emploie 18 000 personnes directement ou indirectement. Mais derrière ces chiffres flatteurs se cache une réalité plus contrastée. Cette nouvelle industrie peine encore à trouver sa place dans l'Hexagone, malgré les aides de l'État pour la faire émerger.

Une offre limitée

Pour l'heure, la filière n'est composée, pour l'essentiel, que de petites structures, essentiellement dans les activités de services et de maintenance, qui sont très exposées au moindre retournement de conjoncture. « L'offre française reste trop limitée sur les maillons de la fabrication et de l'assemblage de turbines, qui concentrent une grande part de la valeur ajoutée de l'éolien », déplore l'Agence de l'environnement et de la

Entre 2002 et 2015, l'éolien a permis d'éviter l'émission de 63 millions de tonnes de CO₂

maîtrise de l'énergie (Ademe) dans une grande étude sur le secteur, publiée mardi dernier. En cause, des délais réglementaires trop longs (lire ci-contre) par rapport à nos voisins européens, qui pénalisent le développement des entreprises tricolores sur le territoire national, mais aussi une trop faible acceptabilité sociale (lire ci-contre). Sans compter la baisse des tarifs de rachat de l'électricité et des coûts de production plus élevés qu'en Chine bien sûr, mais aussi que ceux des concurrents en Espagne et au Portugal. Même les géants nationaux comme EDF et Engie, qui détiennent 20 % du marché, sont bousculés par des groupes étrangers, à l'image du danois Vestas ou de l'américain Enercon. Des pays qui ont misé sur l'éolien bien avant en France.

Des entreprises trop fragiles

Signe qui en dit long à cet égard, l'orléanais Vergnet, seul fabricant français d'éoliennes, en cessation de paiements depuis le 31 août, a été placé en redressement judiciaire. Spécialisée dans les petites éoliennes pour les îles et pays émergents, la société-dont BPI France, la banque publique d'investissement, est le premier actionnaire - avait atteint 22,8 millions

d'euros de chiffre d'affaires en 2016, mais avec 4,5 millions d'euros de pertes. Une situation due notamment au décalage de certaines commandes en Afrique.

Trois mois plus tôt, c'est un autre pilier de la filière, Franceole, en Saône-et-Loire, l'unique producteur de mâts d'éoliennes dans l'Hexagone, qui était également placé en redressement judiciaire. Il a été sauvé le 7 septembre par le constructeur de ponts métalliques Matière, mais celui-ci n'a repris que 46 des 158 salariés. . .

En retard sur les objectifs

Pourtant, en théorie, les entreprises françaises ne manquent pas de visibilité. L'objectif fixé dans la loi de transition énergétique est de doubler le parc éolien d'ici à 2023. Mais, pour l'heure, l'Hexagone est en retard. Pour doubler le parc éolien, il faudrait grimper à 1 800 MW de nouveaux équipements par an, contre 1 400 MW aujourd'hui. À ce jour, avec 12 000 MW installés fin 2016, soit environ 7 000 machines, le parc éolien est le quatrième en Europe, loin derrière l'Allemagne (50 000 MW). Le chemin est encore long. En 2016, cette énergie représentait 3,9 % de la production totale d'électricité, mais plus de 22 % de la production électrique renouvelable.

Un fort impact écologique

« Au cours de la période 2002-2015, l'éolien a permis d'éviter l'émission de 63 millions de tonnes de CO₂. Soit un gain estimé pour la collectivité de l'ordre de 3,1 à 8,8 milliards d'euros. Ce qui dépasse largement le coût du dispositif de soutien à l'éolien (3,2 milliards d'euros) », souligne l'Ademe dans son dernier rapport. En clair, l'éolien rapporte plus qu'il ne coûte.

Un argument crucial pour rappeler à l'État l'importance de soutenir une filière qui, sans lui, risquerait de s'effondrer comme un château de cartes. Et ce, au moment où le gouvernement va entamer les consultations pour définir les objectifs de développement des énergies renouvelables à horizon 2023 et 2028.

Les acteurs des énergies renouvelables sont sur le qui-vive. Ils ont en mémoire le moratoire sur les panneaux photovoltaïques, qui avait donné un coup d'arrêt à une filière émergente. Même s'il a permis de l'« assainir ». Aujourd'hui, le temps presse, car nos PME et TPE dans l'éolien ne pourront pas tenir longtemps sans un coup d'accélérateur de l'État. Avec le risque que les nouveaux emplois générés par la transition énergétique soient créés ailleurs.



Le parc éolien de Mazeray-Bignay, en Charente-Maritime, inauguré en 2013. PHOTO XAVIER LEOTY / «SUD OUEST»

« Il faut six à huit ans pour con

PROCÉDURES

Les dossiers éoliens sont plombés par une instruction très lente et une avalanche de recours devant les tribunaux

Marion Lettry est la déléguée générale adjointe du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Elle est en charge des filières électriques.

« Sud Ouest » Quel est le délai moyen entre un projet de parc éolien et sa réalisation concrète ?

Marion Lettry Depuis la recherche et l'identification d'un site jusqu'à la mise en service, il faut compter de six à huit ans pour un projet d'éolien terrestre. Un tel délai pour des installations de 10 mégawatts, c'est sans équivalent dans les pays voisins. Pour de l'éolien en mer, on parle sur une dizaine d'années. On



Marion Lettry, du Syndicat des énergies renouvelables. PHOTO DR

annonce des premières mises en service en 2021 pour des projets datant de 2011 [l'appel d'offres avait été lancé en 2012, NDLR].

Pourquoi de tels délais ?

La délivrance des autorisations et les recours contentieux prennent beaucoup de temps. Les oppositions sont virulentes, comme en Dordogne à l'heure actuelle [notre édition du 30 août]. On peut dire que pratiquement toutes les autorisations sont attaquées aujourd'hui en justice, quelle que soit la qualité de la concertation. La France fait figure d'exception en la matière.

Quelles sont les conséquences ?

Les requérants sont déboutés dans la très grande majorité des cas et les projets finissent par se réaliser. Certains développeurs abandonnent toutefois en cours de route. C'est d'ailleurs la stratégie des opposants : retarder au maximum les procédures.

Depuis le 1^{er} mars, une « autorisation environnementale unique »

à décoller en France

Sous les pales, le vent de colère ne souffle plus

SAINT-CRÉPIN (17)

Dans cette région où l'opposition fut brutale, les riverains semblent s'être acclimatés



À demi-mot, tous ou presque reconnaissent ici s'être dressés vent debout contre le projet d'éoliennes qui leur avait été présenté au début des années 2000. Alors que six turbines hautes de 78 mètres ont depuis légèrement voilé leur horizon, voilà les mêmes en réclamant quasiment davantage. « Si je pouvais, vu ce qu'ils payent en échange, j'en mettrais partout dans mes champs », sourit Michel, 76 ans. Au-delà de cette prise de conscience sonnante et rébuchante, avouons en effet que les nuisances tant redoutées ont fait long feu.

« Faut tendre l'oreille... »

Au creux d'un vallon marécageux de Saint-Crépin (Charente-Maritime), c'est peu dire que le bruit des pales ne couvre pas ce soir-là celui du vent dans les branches. Au propre comme au figuré, Michel et Yvette assurent d'ailleurs que le sourd bourdonnement leur passe « au-dessus de la tête ».

Installé depuis un demi-siècle dans ce hameau de vieilles pierres, le couple de retraités ajoute alors ne plus prêter la moindre attention aux deux éoliennes pourtant plantées au bout de leur jardin. « Sauf



Michel assure ne plus prêter attention aux deux éoliennes pourtant plantées au bout de son jardin. PHOTOS : S.C.

météo exceptionnelle, faut vraiment tendre l'oreille pour les entendre... Et en plus, ce n'est même pas vilain, ça nous sert de girouette pour voir la force du vent. »

Dans la commune voisine d'Azay, Frédéric Gorron se souvient lui aussi s'être inquiété pour la santé de ses vieux parents. « Certains nous promettaient un déluge d'ondes électromagnétiques, mais nous voilà toujours à peu près bien portants. Et puis, franchement, je préfère vivre au pied d'éoliennes plutôt qu'à l'ombre d'une centrale nucléaire comme mon frère. »

Passé la crainte d'une certaine dépréciation immobilière, la seule véritable nuisance semble avoir été une réception quelque peu brouillée des chaînes de télé. « Du jour au lendemain, nous avons eu plein de neige sur l'écran », rappelle Michel. « Mais les promoteurs ont vite pris à leur charge l'installation d'une nouvelle parabole. Depuis, les opposants ont quasiment tous disparu. » Du pain bénit pour les cortèges d'élus locaux venant ici à

la recherche d'arguments capables de rassurer leurs administrés concernés par un tel projet de voisinage.

Pas à moins de 500 mètres

Tandis que partout ailleurs ces programmes réveillent ainsi les mêmes peurs paniques, 70 % des Français vivant près d'un parc disent avoir une bonne image des éoliennes - 76 % ne jamais les entendre - quand à peine 7 % se plaignent de nuisances sonores (1). Selon l'arrêté en vigueur depuis 2011, les éoliennes ne peuvent de toute façon rajouter au bruit ambiant - si ce dernier est supérieur à 35 décibels - plus de 5 dB le jour et 3 la nuit.

Quant à l'éventuelle pollution visuelle, sept riverains sur dix trouvent les moulins d'acier finalement bien intégrés à ces paysages où ils ne peuvent être érigés à moins de 500 mètres d'une habitation.

Sylvain Cottin

(1) Sondage réalisé en 2015 par l'institut CSA.

crétiser un projet »

s'applique aux parcs éoliens. Quelle est la portée de cette réforme ?

Elle va dans le sens d'un raccourcissement des délais puisqu'elle se substitue à plusieurs autorisations qu'il fallait obtenir auparavant. Ce qui ouvrirait la voie à autant de recours ! Mais il y a encore du chemin à faire, notamment pour l'éolien en mer. À titre d'exemple, l'exploitant d'un parc offshore qui voudrait modifier le choix de ses turbines avant même leur installation devrait demander une autorisation modificative. Ce qui ouvrirait là encore la possibilité d'un recours en justice.

Nous sommes en discussion avec le ministère [de la Transition énergétique] pour obtenir des avancées dans le cadre du projet de loi relatif « au droit à l'erreur et à la simplification » qui devrait être présenté prochainement en Conseil des ministres. On nous a parlé

de début octobre, on restera vigilant sur le calendrier.

Aucune éolienne en mer ne tourne à ce jour dans les eaux françaises. Qu'est-ce qui nous différencie de l'Europe du Nord ?

Au Danemark, au Royaume-Uni comme aux Pays-Bas, les acteurs économiques ont une visibilité sur les projets qu'ils n'ont pas en France. Nous voudrions que les études préalables soient réalisées par l'État, en amont des appels d'offres qui porteraient ainsi sur des zones autorisées. Là encore, nous irions dans le sens d'un raccourcissement des délais. C'est d'ailleurs ce que souhaite le ministre. Mais ce serait un changement profond par rapport aux procédures actuelles. Nous ne savons pas encore ce qui figurera exactement dans le projet de loi.

Propos recueillis par Jean-Denis Renard

Énergies renouvelables : le solaire progresse plus vite

